Code du stage ACA

Cycle de formation PERFECTIONNEMENT AMIANTE

Codification : FEB 07/03 ACA Date : 14.03.2018

Ind. Révision : c

Rédacteur : JM CHIAPELLO

CONTRÔLES DE L'AIR SUR LES CHANTIERS D'AMIANTE

DUREE : 1 jour (soit 7 heures d'enseignement)

OBJECTIFS: Savoir définir les besoins en mesures d'empoussièrement associés aux opérations amiante,

comprendre la stratégie d'échantillonnage et interpréter les résultats des mesures.

PUBLIC : Personnel d'encadrement des entreprises de désamiantage et de rénovation de bâtiments

Préleveurs, médecins du travail, maîtres d'œuvres, coordonnateurs SPS, préventeurs.

ANIMATION: Exposés, études de cas, échanges d'expériences, exercices.

La formation est animée par des formateurs titulaires d'une attestation de compétence à animer des formations amiante, conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 février

2012 délivrée par l'INRS et l'OPPBTP, et des intervenants spécialistes amiante.

PRE-REQUIS: Etre âgé de plus de 18 ans.

Maîtriser la langue française (lu, parlé, écrit).

CONTENU: Objectifs des mesures d'empoussièrement lors des opérations amiante

Rappel des exigences réglementaires en matière de mesures d'air

Choix des intervenants

Programme de contrôle de l'employeur

Stratégie de prélèvement

Conditions de prélèvement et sources d'erreur possibles

Les modalités de comptage au META

Interprétation des résultats, conditions de respect de la VLEP

Introduction à la modélisation des niveaux d'expositions

Nbre de stagiaires : 4 minimum

12 maximum

EVALUATION: - Questionnaire à choix multiples

SANCTION VISEE: - Attestation de formation individuelle

SUIVI: - Feuille de présence collective

- Attestation de présence individuelle

